

# Session de juin 2005 : troisième session ordinaire

27 juin 2005

**Au fil de la troisième réunion ordinaire du Conseil général de l'Aube**

## Sommaire

- le Conseil général, candidat à la reprise de l'Aérodrome de Troyes-Barberey,
- un nouveau plan de 5 ans pour la rénovation du centre de Troyes,
- permettre aux collectivités d'accéder en ligne au cadastre,
- sports nature : vers un plan départemental des espaces, sites et itinéraires.

### **Aérodrome de Troyes-Barberey :**

#### **le Conseil général candidat à la reprise, dans le cadre de la décentralisation**

Actuellement, l'aérodrome de Troyes-Barberey appartient à l'Etat, qui en a confié la gestion à la CCITA (Chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube). Cette gestion est assurée en lien étroit avec 2 partenaires essentiels : le Conseil général et la CAT, qui co-financent les investissements ainsi que le fonctionnement de cette infrastructure.

Dans le cadre de la décentralisation, l'Etat va transférer la propriété de l'aérodrome à l'une des 4 collectivités concernées, susceptibles de faire acte de candidature : Région Champagne-Ardenne, Conseil général de l'Aube, Communauté de l'agglomération troyenne ou commune de Barberey.

#### **Le choix de la nouvelle collectivité propriétaire appartient au Préfet de Région.**

Une convention sera alors signée entre l'Etat et la collectivité bénéficiaire du transfert. L'accord stipulera, en particulier :

- la gratuité du transfert de propriété,
- le maintien, sous la responsabilité de l'Etat, de tout ce qui relève de la défense nationale, de la sécurité (civile et aérienne) et de la météorologie.

#### **Compte-tenu de :**

- **son implication effective**, depuis de nombreuses années, **dans le développement de l'aérodrome** de Troyes-Barberey (amélioration constante des équipements aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Communauté de l'agglomération troyenne) ;

- **l'intérêt de cette infrastructure pour l'économie et l'attractivité du département** ;

le **Conseil général** de l'Aube se porte **candidat** pour reprendre la **propriété** de l'aéroport de Troyes-Barberey et **assurer** désormais les **décisions** relatives à sa **gestion**, à son **aménagement** et à son **entretien**.

## Rénovation du centre de Troyes : un nouveau plan de 5 ans pour aider la ville à se transformer

**Parce qu'elle améliore le cadre de vie** des Audois en même temps qu'elle contribue à **l'image et au rayonnement du département**, la **rénovation** du centre de Troyes est **fortement aidée** financièrement, **depuis 5 ans, par le Conseil général** : 3,8 M€ pour la période 2001-2005.

Alors que les fonds européens tendent à disparaître, le Conseil général a décidé de prolonger son partenariat financier avec la ville de Troyes sur les mêmes bases financières, pour une nouvelle période de 5 ans.

### **Prochains réaménagements programmés :**

- place de la Libération (Préfecture) et place du Préau,
- place Jean Moulin et axe Poincaré/République,
- axe Cité/Cathédrale/Charlemagne.

## Cadastre en ligne : une base de données pour rendre le cadastre accessible à toutes les collectivités de l'Aube, sur le nouvel Extranet

**Nouvel exemple concret de la solidarité du Conseil général envers les communes** et de son action de « facilitateur d'accès » aux informations utiles aux collectivités... Le Conseil général va acheter un produit informatique qui permettra, à terme, à l'ensemble des collectivités de l'Aube d'accéder, en ligne, à leur cadastre numérisé (*via* le tout nouvel Extranet des collectivités de l'Aube).

Ce produit, la « **Base de données parcellaire** » de l'IGN (Institut géographique national), **fournit une information cadastrale numérique, géoréférencée et continue.**

De simples clics y donnent accès à diverses informations sur les parcelles, nom des propriétaires, etc.

Elaborée à partir des données du cadastre dématérialisé provenant de la DGI (Direction générale des impôts), cette base de données sera **mise à disposition gratuite des communes, groupements de communes, EPCI et organismes partenaires des collectivités.**

L'accès aux données se fera **au travers de l'Extranet « collectivites-aube.fr »** qui vient d'être ouvert sous l'impulsion du Conseil général, de l'Association des maires de l'Aube et du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale.

Ainsi numérisé, **le cadastre pourra être directement consulté en mairie par le public** (simples consultations). Ses données constitueront aussi, pour les communes, **un précieux support et outil d'aide à la décision** en divers domaines : droit des sols, urbanisme, gestion des réseaux, prévention des risques, etc.

L'acquisition de la BD-Parcellaire servira aussi de **base à d'autres développements en matière d'information géographique.**

L'IGN s'engage à vectoriser l'ensemble du cadastre de l'Aube dans un délai de 5 ans.

L'opération, qui reviendra à 150 000 € complète l'aide déjà accordée par le Conseil général pour la numérisation du cadastre des communes du syndicat DEPART (pilotee par l'AUDART).

## Sports nature : vers un plan départemental des espaces, sites et itinéraires

Suite à une loi de juillet 2000 complétée en décembre 2004, l'Aube va se doter d'un PDESI : Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

**L'objectif** des PDESI est de « **favoriser un accès pérenne aux lieux de pratique des sports**

**de nature** », dès lors que l'on peut en « maîtriser l'accessibilité ». Certains sports de nature se sont en effet considérablement développés ces dernières années sans aucune codification, notamment en milieu urbain, ce qui a conduit le législateur à vouloir à la fois encadrer et favoriser leur pratique.

**Première étape** de cette démarche dans l'Aube : **la création d'une CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature).**

**Chargée d'élaborer le plan** départemental, cette commission sera **composée de 28 membres** :

- 1 président (le président du Conseil général représenté par son vice-président chargé du sport, Alain Deroin) ;
- 9 membres représentant les institutions (Etat, Conseil général, maires, syndicat mixte du PNRFO) ;
- 9 membres représentant les acteurs des sports de nature (CDOSA-comité départemental olympique et sportif comprenant l'UFOLEP-, sports aériens, sports nautiques, sports terrestres) ;
- 9 membres représentant les gestionnaires, usagers et protecteurs de l'espace naturel (Chambre d'agriculture, Comité départemental du tourisme, ONF, propriétaires forestiers, chasseurs, pêcheurs, fédération des associations de **protection de la nature et de l'environnement**).

**Le Plan départemental (PDESI) sera élaboré en plusieurs phases :**

**1- état des lieux** : analyse de la situation, identification des enjeux des sports de nature, repérage des acteurs départementaux, définition d'une stratégie départementale de développement maîtrisé des sports de nature ;

**2- installation de la commission** CDESI et de ses différents groupes de travail,

**3- conception du plan départemental** à partir d'un inventaire précis des lieux de pratiques sportives,

**4- adoption du plan par le Conseil général.**

Le PDESI devra intégrer le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

Une fois les lieux de pratique connus et inventoriés, le Conseil général pourra mieux agir pour pérenniser ceux qui en auront besoin et qui répondront aux critères préalablement définis (compatibilité avec le milieu naturel, enjeu social, rentabilité économique ou autres). Cette démarche s'intègre pleinement dans la politique du Conseil général de l'Aube en faveur du sport, toutes disciplines confondues (Centre sportif de l'Aube, Vélovoie des lacs, Maison des lacs, etc.)